

Etre apprenti à part entière

L'entreprise recrute une personne handicapée en contrat d'apprentissage pour sa motivation et ses capacités.

En signant son contrat d'apprentissage, la personne :

- devient salarié d'une entreprise,
- a les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous les apprentis,
- prépare le métier de son choix en adéquation avec son handicap.

**Il est en milieu ordinaire de travail
et de formation.**

Les conditions pour bénéficier des aides et compensations au handicap :

- Avoir signé un contrat d'apprentissage,
- Être bénéficiaire du statut de personne handicapée délivré par la MDPH.

Une accessibilité pour chaque handicap

Il peut s'agir :

- d'une déficience intellectuelle,
- d'une déficience visuelle,
- d'une déficience auditive,
- d'une déficience motrice,
- de troubles psychologiques,
- de troubles du comportement,
- de troubles du langage,
- de maladies invalidantes,
- ...

Des origines et des parcours variés

Les personnes peuvent venir :

- des collèges, lycées et Universités
- des établissements médico-sociaux (IME, IEM, ITEP, ESAT...)
- des SEGPA,
- des Unités Pédagogiques Intégrées (UPI) et Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS),
- du réseau d'accueil des jeunes (Missions Locales, ...),
- du Pôle Emploi, des entreprises,
- ...

En entreprise et au CFA* : des compensations si nécessaire

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenti, des compensations techniques et humaines peuvent être mises en place :

- Aménagements pédagogiques,
- Aménagements de postes de travail,
- Aménagements des conditions d'examen
- Accompagnements de type social, éducatif, psychologique (en partenariat avec des services spécialisés)

Sur chaque site d'apprentissage de la région, un Référent :

- Facilite l'accueil de la personne,
- Elabore son parcours individualisé et coordonne la mise en place des compensations,
- Assure le suivi de proximité tout au long de l'apprentissage,
- Est l'interlocuteur de la famille, l'entreprise et les organismes partenaires.

* Centre de Formation d'Apprentis

17 ans d'action pour l'apprentissage des personnes en situation de handicap dans les Pays de la Loire

CFA support en Loire-Atlantique :

CIFAM



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Loire atlantique



Des coordonnateurs départementaux dans les CFA Supports

Loire Atlantique :

Philippe LE DAULT

tél. : 02 40 18 96 20 fax : 02 40 18 96 99

pledault@cm-nantes.fr

CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CIFAM

Place Jacques Chesné
BP 38309

44983 Sainte Luce sur Loire Cedex

Maine et Loire :

Françoise PAGEAUD

tél. : 02 41 49 57 03 fax : 02 41 49 10 21

françoise.pageaud@maineetloire.cci.fr

CCI Maine et Loire
CFA Eurespace Formation
Rue Eugène Brémond
BP 22116
49321 CHOLET Cedex

Mayenne :

Marie SCHAETTEL

tél. : 02 43 59 03 60 fax : 02 43 49 20 02

m.schaettel@cfa3villes.com

CFA des 3 villes
39 avenue de Chanzy
BP 1329
53013 LAVAL

Sarthe :

Nathalie VAVASSEUR

tél. : 02 43 40 60 54 fax : 02 43 84 95 48

nvavasseur@cciformation.net

CFA Groupe CCI formation
132 Rue Henri Champion
72100 LE MANS

Vendée :

Estelle GUERY

tél. : 02 51 36 53 11 fax : 02 51 47 94 77

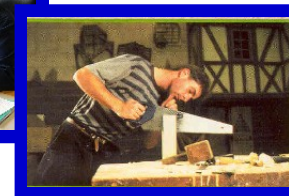
eguery@cm-larochesuryon.fr

CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
ESFORA

24 Rond point du Coteau
BP75
85000 LA ROCHE SUR YON

L'apprentissage

un métier
une formation
un emploi



**Apprentissage
pour les personnes handicapées
dans la région
des Pays de la Loire**